



RED BULL ÉLÉMENTS

EDITION 2018

RÈGLEMENT

SOMMAIRE

1. <i>DEFINITION</i>	3
2. <i>L'ORGANISATION</i>	3
2.1. Organisateur – Comité de Course	3
2.2. Date et lieu	3
2.3. Procédures d'inscription	3
2.4. Annulation & Remboursement	4
2.5. Cas de force majeure	4
3. <i>CONDITIONS DE PARTICIPATION</i>	4
4. <i>L'EQUIPE</i>	5
4.1. Définition d'une équipe	5
4.2. Conditions pour être un membre de l'équipe	5
4.3. Documents nécessaires & Caution	5
5. <i>PROGRAMME</i>	6
6. <i>LA COURSE – PRINCIPES GENERAUX</i>	7
6.1. Les disciplines sportives – Le parcours – L'équipement	7
6.2. Informations sur la Course	7
6.3. Les relais	7
6.4. Départ et arrivée des relais	8
6.5. Chronométrage	8
6.6. Point de Contrôle (CP)	8
6.7. Points de ravitaillement	8
6.8. Assistance	8
6.9. Tenue de Course	9
6.10. Contrôle de l'équipement avant la Course	9
6.11. Contrôle de l'équipement pendant la Course	9
7. <i>TEMPS & CLASSEMENTS</i>	9
7.1. Définition des temps	9
7.2. Classement	9
8. <i>PRIX DE COURSE</i>	10
9. <i>CONTRÔLE ET REGLEMENTATION</i>	10
9.1. Jury	10
9.2. Réclamations	10
9.3. Pénalités	11
9.4. Abandon	11
10. <i>SÉCURITÉ</i>	12
10.1. Règles générales de sécurité	12
10.2. Tracking	12
10.3. Procédure en cas d'urgence	12
11. <i>DOSSARDS & MARQUAGES</i>	13
12. <i>DROITS D'IMAGE, MEDIA & ASPECTS COMMERCIAUX</i>	13
13. <i>LITIGES</i>	13
14. <i>LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE</i>	13
15. <i>ACCEPTATION DU REGLEMENT</i>	14
16. <i>ASSURANCES</i>	15
17. <i>DEPOT DU REGLEMENT</i>	15

1. DEFINITION

Le Red Bull Eléments est une compétition multisports se déroulant le 15 Septembre 2018, courue en équipe sous forme de relais, dans un environnement naturel, sur la commune de Talloires et ses environs (ci-après désignée « la Course », « la Compétition », « le Red Bull Eléments » ou « l'Évènement »).

Les équipes, au nombre maximum de 110, sont composées de 4 membres pratiquant chacun une discipline sportive. Les disciplines sportives sont dans l'ordre de déroulement de la Compétition : la Natation en Eau Libre, le Trail Running, le Parapente, le Vélo Tout Terrain.

2. L'ORGANISATION

2.1. Organisateur – Comité de Course

Le Red Bull Eléments est organisé par l'agence LVO (ci-après désigné « l'Organisateur ») pour le compte de Red Bull France SASU

Adresse de l'organisateur – Comité de course :

LVO - Ludovic Valentin
99 impasse du Lanfonnet 74410 ST JORIOZ
04 50 23 19 58
Email : info@redbullelements.com

- Le jury (ci-après désigné « le Jury ») est composé de 3 membres de l'organisation tels que le directeur de course, le responsable de la sécurité et des experts de chaque discipline (au nombre de 4).
- Le jury est en charge de la bonne application du présent règlement (ci-après désigné le « Règlement ») ainsi que du respect des règles.
- Les langues officielles du Red Bull Eléments sont le Français et l'Anglais.
- Le Règlement pourra être sujet à des changements à la seule discrétion de l'organisateur. Dans tous les cas le capitaine de chacune des équipes en sera informé par courrier électronique.

2.2. Date et lieu

Le Red Bull Eléments se déroulera le Samedi 15 Septembre 2018 à partir de 9 heures à Talloires.

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront les Jeudi 13 et Vendredi 14 Septembre 2018 à Talloires comme précisé au point 5. « PROGRAMME » du présent Règlement.

Le briefing des participants (ci-après désignés « les Participants ») se déroulera le Vendredi 14 Septembre 2018 à Talloires comme précisé à l'article 5 « PROGRAMME » du règlement. L'Organisateur se réserve la possibilité d'annuler la Course dans les conditions prévues à l'article 2.4.2 et 2.5 du présent Règlement.

2.3. Procédures d'inscription

2.3.1. Les inscriptions seront ouvertes à partir du 15 Mars 2018 sur le site internet de l'Évènement www.redbullelements.com et ce jusqu'au 31 août 2018 inclus selon les places disponibles. L'Organisateur se réserve le droit de prolonger cette période d'inscription à sa seule et unique discrétion.

2.3.2. Seules les équipes complètes, c'est-à-dire une équipe composée de quatre (4) membres, pourront s'inscrire à l'évènement.

2.3.3. L'organisation se réserve le droit d'inviter des équipes supplémentaires dites « wildcards » à prendre part à la Course, pour atteindre un total de 110 équipes maximum au départ de la Course.

2.3.4. A l'inverse l'organisation se réserve également le droit de refuser la participation d'un athlète ou d'une équipe complète sur l'avis de l'expert du/des sport(s) concerné(s), si celui/ceux-ci juge(nt) le niveau du candidat trop faible pour garantir sa sécurité et/ou le respect des barrières horaires lors de l'épreuve.

L'organisation adressera par e-mail aux équipes sélectionnées la confirmation de leur sélection pour participer à la Course dès que leur candidature sera validée par les experts.

2.3.5. Lors de son inscription, chaque équipe devra également fournir à l'Organisateur toutes les informations nécessaires à l'analyse de sa candidature telles que demandées sur le formulaire à compléter sur le site internet www.redbullements.com.

Tout dossier incomplet ne sera pas retenu lors de la sélection des équipes.

2.3.6. Lors de la procédure d'inscription en ligne, chaque équipe devra s'acquitter par carte bancaire des frais d'inscription de deux cents euros (200 euros TTC) par équipe pour valider celle-ci. Tarif valable jusqu'au 31 mai 2018. Au-delà de cette date les frais d'inscription passeront à deux cent cinquante euros (250 euros TTC).

Au-delà du 31 août 2018, sans règlement du montant de l'inscription, l'équipe sera considérée comme non-partante et pourra être remplacée par l'organisation par une autre équipe.

2.3.7. Les frais d'inscription acquittés par chaque équipe comprennent pour l'ensemble des 4 membres de l'équipe :

- La logistique et la sécurité de la course,
- Le repas du soir le vendredi 14 septembre 2018,
- Le « Welcome Pack », distribués lors de la remise des dossards, le jeudi 13 ou vendredi 14 septembre 2018,
- La cérémonie et le repas de clôture du Red Bull Eléments le samedi 15 septembre 2018.

2.3.8. L'inscription d'une équipe est officiellement validée dès lors qu'elle a reçu la confirmation écrite de la part de l'organisation, qu'elle s'est acquittée des frais d'inscription et que son dossier administratif est complet.

2.4. Annulation & Remboursement

2.4.1 Toute demande d'annulation d'inscription à l'initiative d'une équipe doit être justifiée et envoyée par courrier recommandé à l'adresse du comité de Course. (LVO – 99, impasse du Lanfonnet 74410 St JORIOZ). Dans ce cas, les frais d'inscription seront intégralement remboursés via virement bancaire si la demande intervient avant le 31 août 2018. Passé cette date, aucun remboursement de frais d'inscription ne sera effectué en cas d'annulation d'un membre ou de l'équipe entière.

2.4.2. En cas d'annulation de l'événement à l'initiative de l'organisateur, ce dernier s'engage à rembourser intégralement les frais d'inscription des participants. Les remboursements interviendront par virement bancaire.

2.4.3 Aucun des frais engagés pour participer à la Compétition ne sera remboursé, notamment ceux engagés dans le matériel nécessaire à la participation (vélo, équipements...), les réparations éventuelles, le transport pour se rendre jusqu'à la Compétition, l'hébergement et les repas (et autres repas que ceux fournis par l'organisateur, décrits à l'Article 2.3 du présent règlement), les frais postaux ou de connexion Internet. Tous ces frais restent à la charge des participants.

2.5 Cas de force majeure

La responsabilité de l'Organisateur ou de Red Bull France SASU ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, la présente Compétition devait être modifiée, écourtée ou annulée.

Sont définis comme cas de force majeure : les raisons de sécurité, les intempéries, les attentats ou tous autres événements imprévisibles, irrésistibles et extérieurs à la volonté des parties, qui pourraient laisser craindre un mauvais déroulement de l'événement.

Toute modification y compris en cas de force majeure, à ce règlement pourra être publiée notamment par voie d'annonce sur le site de l'événement ou d'affichage lors de l'Événement et chez l'huissier dont les coordonnées figurent à l'article 17 du présent règlement. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement. Tout participant sera réputé comme avoir accepté le changement ou la modification à compter de la date de son entrée en vigueur, du simple fait de sa participation au Red Bull Eléments.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour être acceptées au départ du Red Bull Eléments, les équipes devront se conformer aux critères suivants :

- Être composées de 4 participants, comme défini à l'article 4. « L'EQUIPE »,
- Se conformer au règlement et aux assurances requis par l'Organisateur et consultables sur le site internet,
- S'être acquittées des droits d'inscription prévus à l'article 2.3.6 du présent règlement,
- Avoir reçu la confirmation écrite de participation de la part de l'Organisateur,
- Se conformer à l'équipement technique obligatoire requis ainsi qu'aux contrôles administratifs et techniques effectués avant le départ,
- Être présentes au complet (4 membres) au briefing général qui aura lieu le vendredi 14 septembre 2018 (l'horaire sera communiqué au moins un mois avant aux équipes).

L'Organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription de participants ou d'équipes à son unique discrétion.

4. L'ÉQUIPE

4.1. Définition d'une équipe

4.1.1. Une équipe est composée de 4 participants, pratiquant chacun une des disciplines sportives du Red Bull Eléments.

4.1.2. Chaque équipe devra être représentée par un capitaine d'équipe, qui doit être l'un des participants. Le capitaine représentera l'équipe vis à vis de l'Organisateur et du jury.

4.1.3. La nationalité de l'équipe est définie par la majorité des nationalités des participants.

4.1.4. Chaque équipe sera responsable de sa propre préparation, son matériel, son voyage, son logement et sa restauration sur place (à l'exception des repas fournis par l'organisateur, conformément à l'Article 2.3.7.).

4.1.5. L'équipe concourra sous son nom ou sous celui de son sponsor. Le nom de l'équipe devra être transmis lors de la confirmation d'inscription envoyée par l'Organisateur.

4.1.6. Pour tout changement concernant la constitution de l'équipe, le capitaine, via son login et mot de passe communiqué lors du dépôt de son inscription, pourra accéder à sa candidature et modifier l'équipe dans la limite de deux (2) changements de membres maximum par équipe. Ces changements pourront intervenir jusqu'au 31 août 2018 inclus.

L'Organisateur se réserve le droit de refuser la participation de l'équipe en cas de changements de membres de l'équipe. Les changements restent soumis à la validation du jury dont la composition est prévue à l'article 2.1 du présent règlement.

4.2. Conditions pour être un membre de l'équipe

Tous les Participants d'une équipe doivent :

- Avoir été reconnu apte physiquement et techniquement pour la pratique du sport qu'ils représenteront lors du Red Bull Eléments, l'aptitude physique sera déterminée par un médecin et attestée par la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an et/ou d'une licence sportive attestant l'aptitude physique du participant pour la pratique de sa discipline en compétition. L'aptitude technique sera quant à elle vérifiée par les Experts de chaque discipline.
- Être âgé de 18 ans révolus le jour de l'événement sous réserve de la validation par l'expert de sa discipline,
- Se conformer aux lois officielles et règlements français. L'organisation ne sera pas responsable de quelconque conduite d'un membre de l'équipe étant en violation des lois en vigueur,
- Avoir pris connaissance du présent règlement avant la course,
- Respecter les règles de compétition et de sécurité prévues par le présent règlement,
- Être entièrement conscients des risques qu'implique la participation à cet événement. Par leur inscription, les participants attestent qu'ils participent libre de toute contrainte, en se fondant sur leur propre appréciation des risques liés à leur participation, conscients de leurs propres capacités physiques et des limites de leurs aptitudes techniques. Les coureurs licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement pour tous dommages matériels et corporels,
- Être entièrement conscients que tous les espaces terrestres (routes et pistes), lacustres, aquatiques et aériens utilisés pour la course sont ouverts aux autres usagés,
- Approuver et respecter les règles antidopage de l'agence française de lutte contre le dopage consultable sur leur site internet.

4.3 Documents nécessaires & Caution

4.3.1. Chaque participant, devra transmettre les éléments suivants à l'Organisateur dans un délai maximum d'un mois suite à l'inscription de l'équipe sur la plateforme d'inscription:

- Une copie d'une pièce d'identité en cours de validité,
- **Pour les Participants à l'épreuve de Natation:**
 - un certificat médical de non contre indication à la pratique de la natation en compétition OU une licence compétition de la Fédération Française de Natation ou de la Fédération Française de Triathlon
 - **et** un certificat médical de non contre indication à la pratique du trail en compétition datant de moins d'un (1) an à la date de l'événement sauf pour les titulaires d'une licence de la Fédération Française de Triathlon.

- **Pour les participants à l'épreuve de Trail :**
 - Soit un certificat médical de non contre indication à la pratique du trail en compétition datant de moins de un (1) an à la date de l'événement (article L 231-2-1 du code du sport) ;
 - Soit une licence compétition de la Fédération Française d'Athlétisme ou Fédération Française de Triathlon.
- **Pour les Participants à l'épreuve de Parapente :**
 - un certificat médical de non contre indication à la pratique du parapente en compétition OU une licence compétition de la Fédération Française de Vol Libre
 - **et** un certificat médical de non contre indication à la pratique du trail en compétition datant de moins d'un (1) an à la date de l'événement.
- **Pour les participants à l'épreuve de VTT :**
 - Soit un certificat médical de non contre indication à la pratique du VTT en compétition datant de moins de un (1) an à la date de l'événement (article L 231-2-1 du code du sport) ;
 - Soit une licence compétition de la Fédération Française ou Internationale de Cyclisme (FFC ou UCI) ou Fédération Française de Triathlon en cours de validité.

4.3.2. Chaque participant devra signer le document de décharge de responsabilité et d'autorisation relative aux droits à l'image remis par l'Organisateur.

4.3.3. Chaque équipe devra s'acquitter d'une caution de cinq cents euros (500,00 €), par chèque à l'ordre de LVO, lors de la remise des 4 transpondeurs et des traceurs GPS. Le capitaine de l'équipe recevra les 4 transpondeurs et les 3 trackers GPS lors de son arrivée sur place pour les procédures de vérification et devra les restituer tous ensemble. Ils devront être restitués tous ensemble par le capitaine d'équipe. Le chèque sera alors restitué si le matériel est ramené complet (transpondeurs & traceurs GPS) et à l'état initial.

4.3.4. les participants seront informés des conditions d'Assurance Individuelle Accident lors de l'envoi de la confirmation par l'organisateur.

4.3.5. Les participants qui ne sont pas de nationalité française devront être titulaires d'une assurance rapatriement sanitaire lors de la confirmation d'inscription.

4.3.6. L'organisateur pourra refuser l'accès à la compétition Red Bull Eléments si le participant et/ou l'équipe ne répond(ent) pas à l'ensemble des éléments mentionnés à l'article 4 du présent règlement.

5. PROGRAMME

JEUDI 13 SEPTEMBRE 2018

17h00/19h00 : Contrôles administratifs, techniques et accréditations.

Lieu : Plage de Talloires (les détails & informations seront transmis lors de la confirmation d'inscription).

VENDREDI 14 SEPTEMBRE 2018

10h00/19h00 : Contrôles administratifs, techniques et accréditations.

Lieu : Plage de Talloires (les détails & informations seront transmis lors de la confirmation d'inscription).

Aucune délégation ne sera admise.

La non-présentation d'un participant au contrôle administratif dans le créneau horaire imparti (sauf cas de force majeure tels que mentionnés à l'article 2.5 du présent règlement) entraînera la disqualification de l'équipe.

Les équipes choisissent parmi les deux plages horaires proposées pour se présenter au contrôle administratif à leur convenance.

19h00/20h00 : Ouverture officielle du Red Bull Eléments

Briefing général

Dépose des parapentes et des sacs de rechange des traileurs après le briefing des équipes (20h30)

Présence obligatoire de tous les Participants au briefing général.

20h30 : Dîner

Lieu : Plage de Talloires (les détails & informations seront transmis lors de la confirmation d'inscription).

SAMEDI 15 SEPTEMBRE 2018

09h00 : Départ de l'épreuve Natation

Lieu : Plage de Talloires (ponton), Lac d'Annecy.

09h35/10h15 : Arrivée du relais Natation - Départ du relais Trail Running

Lieu : Plage de Talloires, aire de passage de relais (centre du village).

11h00/13h00 : Arrivée du relais Trail Running - Départ du relais Parapente

Lieu : Sommet de la Tournette.

11h50/13h40 : Arrivée du relais Parapente - Départ du relais VTT

Lieu : Plage de Talloires, aire de passage de relais (centre du village).

13h40/17h30 : Arrivée du relais VTT

Lieu : Plage de Talloires, ligne d'arrivée finale

17h30 : Podium

Lieu : Plage de Talloires (centre du village)

19h00/23h00 : Soirée de clôture, cérémonie de remise des prix

Lieu : Plage de Talloires (les détails & informations seront transmis lors de la confirmation d'inscription).

Ces horaires sont un ordre d'idée afin de permettre aux participants d'anticiper leur venue. Les horaires définitifs de course seront annoncés lors du briefing participant.

6. LA COURSE – PRINCIPES GENERAUX

6.1. Les disciplines sportives – Le parcours – L'équipement

Les participants devront prendre connaissance des annexes 1, 2, 3 & 4 du présent règlement, précisant le déroulement de chaque discipline sportive, le parcours défini ainsi que l'équipement obligatoire pour participer au Red Bull Eléments.

6.2. Informations sur la Course

6.2.1. L'itinéraire de la compétition sera disponible sur le site Internet www.redbullelements.com.

6.2.2. Les reconnaissances sur le terrain, avant la course, sont libres et autorisées.

6.2.3. Le jour de la course, l'itinéraire des sections de Trail Running, VTT et pédestre de la Natation et du Parapente sera balisé et le suivi obligatoire. L'itinéraire de la section Natation sera libre entre les points de contrôles obligatoires (bouées).

L'itinéraire des sections de Parapente sera libre en vol entre les points de contrôles, obligatoires et balisés au sol. Sauf indication contraire au dernier briefing le samedi matin

6.2.4. L'organisateur se réserve le droit de changer l'itinéraire de la course ainsi que le règlement jusqu'au départ de la course et cela à son unique discrétion. Dans le cas d'un changement, les capitaines en seront informés par voie électronique et/ou voie d'affichage sur site.

6.3. Les relais

6.3.1. Entre chaque section le participant en course d'une équipe devra passer le relais au participant suivant.

6.3.2. Le témoin de relais sera matérialisé par un contact physique entre les deux relayeurs.

6.3.3. Le contact entre les deux relayeurs devra être effectué dans la zone de relais. Les deux relayeurs devront passer ensemble sur la ligne de relais située sous l'arche Red Bull (sur le Plage de Talloires pour les relais Natation/Trail & Parapente/VTT et au sommet de la Tournette pour le relais Trail/Parapente).

6.3.4. En cas de non arrivée au relais du participant en course, pour des raisons qui lui sont propres (abandon, blessure, arrivée hors temps, etc), le participant suivant de la même équipe pourra partir sur la prochaine section au moment de la fermeture de cette section non terminée par son coéquipier. Dans ce cas l'équipe apparaîtra uniquement au classement individuel par section.

6.3.5. En cas de non arrivée au relais du participant en course, due à une décision de l'organisation, le participant suivant de la même équipe pourra partir sur la prochaine section après l'arrivée du dernier participant en course et avec un écart de temps correspondant à celui existant sur la dernière section intégralement courue par rapport au dernier participant parti sur cette section.

6.3.6. En cas d'absence d'un participant au départ de son relais, le participant suivant de la même équipe pourra partir sur la prochaine section après l'arrivée du dernier participant en course. Dans ce cas, l'équipe apparaîtra uniquement au classement individuel par section.

6.4. Départ et arrivée des relais

6.4.1. Le départ du premier relais (Natation) aura lieu en ligne (cf. Annexe 1).

6.4.2. Les relais suivant se dérouleront au fur et à mesure de l'arrivée des participants selon les règles définies aux annexes 1,2 et 3, rubrique « point d'arrivée – relais ».

6.5. Chronométrage

6.5.1. Le chronométrage sera effectué à l'aide d'une puce électronique (transpondeur remis au capitaine de l'équipe).

6.5.2. Chaque équipier sera équipé d'un transpondeur à fixer impérativement à la cheville pour les nageurs, traileurs et parapentistes, et sur la fourche du VTT pour les cyclistes.

6.6. Point de Contrôle (CP)

6.6.1. Sur chaque section se trouveront des Contrôles de Passage (désignés ci-après « CP »).

6.6.2. Le passage aux différents CP est obligatoire.

6.6.3. La localisation de chaque CP sera spécifiée sur la carte présentée lors du briefing Participants.

6.6.4. Le passage aux CP sera validé par l'enregistrement dans le transpondeur du passage sur la ligne de chronométrage située sur chaque CP et par le contrôleur qui notera le passage de chaque participant.

6.6.5. Un CP non validé par un équipier conduira à l'annulation de la section pour l'équipe concernée.

6.6.6. Les CP seront numérotés et devront être passés dans l'ordre numérique croissant.

6.6.7. La perte d'un transpondeur sera sujet à pénalité (article 9.3.2) et à perte de caution mentionnée au précédent article 4.3.3 au prorata du nombre de transpondeurs perdus. La section sur laquelle interviendra cette perte sera validée pour l'équipe seulement si l'organisation est capable de confirmer le passage de l'équipier à chaque CP après analyse des fiches de passage auprès des contrôleurs.

6.7. Points de ravitaillement

6.7.1. Des points de ravitaillement seront mis en place sur le parcours comme précisé dans la description de chaque parcours aux Annexes 1, 2, 3 & 4 du présent règlement.

6.8. Assistance

6.8.1. Toute assistance externe autre que celle fournie par l'organisateur est strictement interdite, sauf pour des motifs de secours.

6.8.2. Toute assistance apportée par un tiers (coéquipier inclus) sera considérée comme une assistance externe (exemple : remise ou dépose de bâtons sur le parcours trail) et pourra être sanctionnée à la seule discrétion de l'organisateur.

Seule l'aide accessible à tous les Participants sous les mêmes conditions est acceptée (exemple: achat de nourriture ou l'approvisionnement en eau dans un chalet d'alpage).

6.8.3. L'assistance matériel entre coureurs d'une même discipline est autorisée.

6.8.4. L'utilisation d'une tierce personne (coéquipier inclus) pour guider ou entraîner un participant est interdite.

6.8.5. Les membres de l'organisation ne seront pas autorisés à répondre aux questions des Participants en ce qui concerne les informations sur l'itinéraire, la localisation d'un CP, l'estimation du temps de progression, les pénalités potentielles sans que cette liste soit limitative.

Seules les informations officielles et de sécurité pourront être communiquées par des membres de l'organisation.

En cas de réclamations, le jury considèrera ces informations comme nulles et non avenues.

6.9. Tenue de Course

Les Participants devront avoir le dossard toujours clairement visible (sur le bonnet pour la natation, sur le ventre et/ou dans le dos pour les 3 autres disciplines).

La tenue de course obligatoire pour les disciplines est décrite dans les annexes.

6.10. Contrôle de l'équipement avant la Course

6.10.1. La veille de la course (et avant-veille le jeudi après-midi), un contrôle de l'équipement sera organisé pour le parapente.

6.10.2. L'équipement devra être conforme aux caractéristiques requises par le présent règlement.

6.10.3. Un défaut d'équipement conforme tel que défini dans les Annexes 1, 2, 3 & 4 du présent règlement pourra entraîner la disqualification d'une équipe.

6.10.4. En cas d'incertitude sur la conformité de l'équipement, un comité technique représentatif pour la discipline en question décidera si l'équipement est accepté ou non.

6.10.5. L'organisation se réserve le droit d'appliquer la règle du "bon sens" lorsqu'une définition précise de l'équipement requis est impossible.

6.11. Contrôle de l'équipement pendant la Course

6.11.1. Des contrôles des équipements obligatoires pourront avoir lieu pendant la course.

6.11.2. L'utilisation d'équipements non conformes pendant la course pourra entraîner des pénalités comme précisé à l'article 9.3.2 du présent règlement.

7. TEMPS & CLASSEMENTS

7.1. Définition des temps

7.1.1. L'heure officielle de départ du Red Bull Eléments sera indiquée lors du briefing général prévu le 14 septembre 2018.

7.1.2. Une heure limite sera définie pour le pointage au départ et à l'arrivée de chaque section et pour le passage à certains CP. Elle sera spécifiée dans le roadbook envoyé par email. Le passage d'un équipier après ces barrières horaires signifiera la mise hors classement général de l'équipe concernée.

7.1.3. À tout moment, le directeur de course pourra interrompre la progression des participants pour des raisons de sécurité.

7.1.3.1. En cas de neutralisation de la course par l'organisateur, le temps de course pour les participants bloqués sera égal au temps du dernier participant arrivé sur la section et ayant effectué intégralement celle-ci, additionné à l'écart de temps existant avec celui-ci et chaque participant stoppé.

7.1.4. En cas de pénalité, telles que définies à l'article 9.3, celles-ci seront ajoutées au temps de la section concernée.

7.1.5. Le temps de course sera calculé pour chaque équipe entre le temps de départ en ligne en Natation et le passage à l'arrivée du dernier coéquipier en VTT.

7.1.6. Le temps par section correspondra au temps réalisé par chaque coéquipier sur sa section.

7.2. Classement

Deux classements seront établis : le classement général & le classement par section définis ci-après.

7.2.1. Le classement général correspondant au temps réalisé par l'équipe à l'issue des 3 relais (4 sections effectuées).

7.2.2. Le classement par section, correspondant au temps effectué par chaque équipier pour chaque discipline.

7.2.3. Les équipes mises hors course sur décision de l'organisation ne seront pas classées dans le classement par équipe et par section. Les équipes n'ayant pas réalisés l'ensemble des relais suite à un abandon sur blessure (article 9.4) seront classées dans le classement par section pour les sections effectuées et pourront prétendre aux prix.

En cas d'absence d'un des relayeurs au départ de sa section ou suite à un abandon non justifié, l'équipe sera classée par section mais ne pourra pas prétendre aux prix du classement par section.

8. PRIX DE COURSE

Un montant total de douze mille deux euros toutes taxes comprises (12 200,00 € TTC) sera réparti entre les équipes accédant aux 3 premières places du classement général et à la première place de chaque classement par section.

Si une équipe apparaît au classement général ainsi qu'au classement par section, les prix de course seront alors cumulés.

PODIUM	1^{ère} place	2^{nde} place	3^{ème} place
Classement Général Scratch	4 000,00 € TTC	2 000,00 € TTC	1 000,00 € TTC
Classement Général Femme	1 000,00 € TTC	600,00 € TTC	400,00 € TTC

Classement individuel par section	1^{ère} place Homme	1^{ère} place Femme
Scratch Section Natation	400,00 € TTC	400,00 € TTC
Scratch Section Trail Running	400,00 € TTC	400,00 € TTC
Scratch Section Parapente	400,00 € TTC	400,00 € TTC
Scratch Section VTT	400,00 € TTC	400,00 € TTC

Les prix offerts ne pourront donner lieu, de la part des équipes gagnantes, à aucune contestation d'aucune sorte.

Les prix comprennent ce qui est indiqué, à l'exclusion de toute autre chose.

Les prix seront réglés par l'organisateur au capitaine d'équipe, virement bancaire et dans un délais de trente (30) jours après la fin de l'événement.

En cas d'annulation de la course par l'organisateur dans les conditions prévues à l'article 2.4.2 et 2.5 du présent règlement, les prix ne seront pas attribués.

9. CONTRÔLE ET REGLEMENTATION

9.1. Jury

Le jury sera constitué de 3 membres du comité d'organisation (directeur de course, responsable de la sécurité et...) et des 4 experts « discipline ». Les décisions du jury sont définitives et irrévocables.

9.1.1. Le jury aura pour responsabilité :

- L'application du présent règlement.
- L'application des pénalités, qui pourront résulter de :
 - Une information directe ou une réclamation de la part d'une équipe ou d'un participant ;
 - Une information ou une remarque d'un des membres du jury ou de l'organisation.

9.2. Réclamations

9.2.1 Les réclamations devront être déposées de façon écrite (en anglais ou en français), signées du capitaine d'équipe et remises au directeur de course maximum 30 minutes après l'arrivée du dernier relayeur de l'équipe portant réclamation. Toute réclamation émise après cette heure limite ne sera pas prise en compte, hormis celles concernant l'édition des résultats.

9.2.2. Toute réclamation déposée devra être accompagnée de l'acquiescement d'un chèque de cent euros (100,00 €) à l'ordre de l'organisateur (LVO).

En cas de validation de la réclamation par le jury, le chèque sera restitué à l'équipe. Dans le cas contraire si la réclamation est rejetée par le jury, le chèque sera conservé et encaissé par l'organisateur.

9.2.3. Les réclamations devront préciser :

- L'heure et le lieu de l'incident,
- Le nom et le numéro de l'équipe,
- La raison et la description de façon précise de la réclamation,
- Les témoins éventuels (nom de l'équipe et numéro ou nom d'un représentant de l'organisation).

9.2.4. Toute réclamation incomplète sera rejetée.

9.2.5. La décision du jury sera communiquée aux équipes concernées aussi rapidement que possible, par tout moyen que l'organisateur estimera pertinent au moment de la délibération du jury (voie orale, voie électronique, voie d'affichage...).

9.2.6. Les réclamations émanant d'une équipe faisant preuve d'un mauvais esprit sportif pourront entraîner une pénalité ou une disqualification.

9.2.7. Tout événement et/ou incident affectant une équipe et/ou l'organisation en raison de l'environnement (météo, terrain, usagers, promeneurs, trafic, véhicules, etc) font partie de la compétition. Tout préjudice en raison de ces facteurs ne pourra être sujet à des réclamations de quelque nature que ce soit.

9.3. Pénalités

9.3.1. Les pénalités pourront varier de 5 minutes pour des infractions mineures, et aller jusqu'à la disqualification pour les infractions majeures.

9.3.2. Le tableau ci-dessous définit trois (3) types de pénalités pour les différentes d'infractions :

- La disqualification : en cas de disqualification, l'équipe sera obligée de stopper toute épreuve en cours et de quitter la compétition. L'équipe concernée n'apparaîtra alors pas dans le classement final. L'organisation ne sera alors plus responsable de cette équipe à compter de la disqualification de celle-ci.
- La non-validation d'une section,
- Les pénalités de temps, qui seront appliquées en stop & go en fin de section où l'infraction a été constatée (Natation : CP4 "Dans la zone de relais sur la plage " situé à la sortie de l'eau, Trail : au pied du fauteuil de la Tournette, Parapente : CP12 "Planfait, barges sur le lac" situé au niveau de l'atterrissage sur la barge, VTT : CP17 "Rovagny").

INFRACTION	Disqualification	Non-Validation de la section	Pénalité de temps (mini - maxi)
Abandon de détritrus ou de matériel	X		
Attitude anti sportive, Falsification, Sabotage	X		
Fausse identification d'un participant pendant la course	X		
Non assistance à personne en danger	X		
Utilisation d'un transport non autorisé	X		
Abandon		X	
Passage au point de contrôle non enregistré*		X	
Point de contrôle validé hors temps		X	
Equipement obligatoire manquant		X	
Non respect du parcours en dehors des CP			Entre 5 et 30 min
Marquage non conforme, perte de dossard			5 min
Comportement dangereux			Entre 10 min et 1 heure
Non respect d'une consigne de sécurité			Entre 10 min et 1 heure
Assistance externe			15 min
Oubli du tracker et/ou du transpondeur			15 min
Attitude irrespectueuse envers un membre de l'organisation			1 heure

*sauf si le pointage aux CP peut être confirmé par la feuille de pointage des contrôleurs.

9.4. Abandon

9.4.1. En cas d'abandon, le Participant devra impérativement en informer l'organisation par tous les moyens et dans le délai le plus court possible. Le non-respect de ces conditions entraînera la responsabilité financière du Participant concerné si des recherches non-justifiées doivent être entreprises.

9.4.2. Après son abandon, le participant devra remettre à l'organisation son dossard, son transpondeur et son traceur via son capitaine d'équipe.

9.4.3. En cas d'abandon d'une équipe, l'organisation ne sera alors plus responsable de celle-ci, excepté pour des soins médicaux.

9.4.4. L'organisation se réserve le droit d'ordonner à un participant de se retirer de la course pour des raisons de santé ou de sécurité, ce qui sera assimilé à un abandon au regard du classement général et par section.

9.4.5. En cas d'absence d'un des relayeurs au départ de sa section ou suite à un abandon justifié ou non, le/les relayeur/s suivants pourront prendre le départ de leur section au moment de la fermeture de la section non terminée par leur coéquipier (conditions de classement définies à l'article 7.2.3.).

10. SÉCURITÉ

10.1. Règles générales de sécurité

10.1.1. Lorsque l'itinéraire est balisé, il est obligatoire de suivre le balisage.

10.1.2. Sur certaines sections, le port d'équipement de sécurité est obligatoire tels que précisés dans les Annexes 1, 2, 3 & 4 du présent règlement.

10.1.3. La non-assistance à personne en danger sera pénalisée.

10.1.4. L'organisation se réserve le droit d'arrêter la compétition pour des motifs de sécurité.

10.1.5. Les participants devront arrêter leur progression si les conditions météorologiques le nécessitent ou pour tout autre facteur créant une situation dans laquelle leurs capacités physiques ou connaissances techniques ne leur permettent pas de progresser en toute sécurité.

10.2. Tracking

10.2.1. Les participants seront suivis sur le terrain par l'intermédiaire d'un traceur. Celui-ci permet à l'organisation de localiser les participants sur le parcours en temps réel et permet au participant d'appeler le directeur de course en cas de demande de secours.

10.2.2. Le port des traceurs (1 par équipier sauf pour le nageur), remis par l'organisation au capitaine, est obligatoire.

10.3. Procédure en cas d'urgence

Tout au long du parcours, des équipes de secours seront mises en place.

10.3.1. Si une intervention par l'organisation est nécessaire, le participant devra suivre la procédure suivante :

- Téléphoner au responsable de la sécurité à l'aide de son traceur où le numéro sera pré-enregistré,
- Essayer d'être visible au maximum afin d'être repéré rapidement par les secours et/ou les membres de l'organisation tout en garantissant sa sécurité. Pour signaler votre position, vous pouvez également utiliser la couverture de survie, sans oublier de la tenir lorsque l'hélicoptère atterrit.

10.3.2. Lorsque l'hélicoptère vole au-dessus d'une équipe, et si l'intervention par hélicoptère est nécessaire, un membre de l'équipe devra représenter la lettre "Y", pour YES, en serrant les jambes ensemble et en mettant les bras en position de "V".

Si l'intervention de l'hélicoptère n'est pas nécessaire, il/elle devra représenter la diagonale de la lettre "N" (N) avec ses bras.

Lorsque l'hélicoptère approche, les Participants devront tenir ou enlever tout objet qui pourrait s'envoler.

SIGNAUX DE DETRESSE INTERNATIONAUX

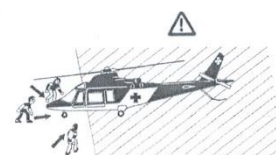
Quand le rotor tourne, approcher toujours l'hélicoptère par l'avant et attendez le signal de l'équipage.



NO
Nous n'avons pas
besoin d'aide



YES
Nous réclamons
de l'aide



11. DOSSARDS & MARQUAGES

1. Les dossards devront être visibles en permanence pendant la course et portés par-dessus tout vêtement.
2. Les marquages des sponsors de l'équipe sur les accessoires de la course et équipements de sports devront respecter scrupuleusement les indications mentionnées dans le tableau ci-dessous.

ARTICLES	MARQUAGE Fourni PAR	UTILISATION DU MARQUAGE	REMARQUES
Dossards	Organisation	Obligatoire	Pas d'autres marquages permis
Bonnet Natation	Organisation	Obligatoire	Pas d'autres marquages permis.
Tenue	Equipes	Libre	
Parapente	Equipes	Libre	
VTT	Organisation	Obligatoire	1 plaque VTT numérotée avec le numéro de l'équipe pour chaque participant

12. DROITS D'IMAGE, MEDIA & ASPECTS COMMERCIAUX

En s'inscrivant, les participants autorisent l'organisateur et le groupe Red Bull, ainsi que tout tiers qu'ils pourraient autoriser, à capturer et utiliser tous les enregistrements audio, vidéo et les photographies effectués pendant l'événement et à utiliser leurs nom, image, voix, apparence, faits et gestes, tout élément biographique, à toutes fins (commerciale, promotionnelle ou autre) et sur tout support sans aucune restriction, dans l'espace et dans le temps, pour tout type et quantité et pour tout moyen de distribution, sans que ceci leur ouvre d'autre droit, rémunération ou indemnité.

L'organisateur, le groupe Red Bull, ou tous tiers qu'ils pourraient autoriser, auront le droit d'utiliser, exploiter, diffuser, reproduire les éléments enregistrés sur tous supports connus ou inconnus tels que la radio, la télévision, le cinéma, Internet (...). De plus, l'organisateur et le groupe Red Bull, auront le droit d'adapter, d'altérer, interrompre, supprimer, couper ou effectuer toute autre modification dans ou sur ces éléments et d'utiliser ces éléments modifiés sans restriction aucune. L'organisateur et le groupe Red Bull disposeront du droit de transférer tout ou partie de ces droits à des partenaires contractuels présents ou à venir.

Il est interdit d'enlever ou masquer les panneaux publicitaires mis en place par l'organisateur. Tout affichage de publicité non-autorisé par l'organisation est interdit sur le périmètre de la course.

13. LITIGES

La compétition Red Bull Eléments est exclusivement régie par la loi française. Les participants sont tenus de se conformer aux lois et au règlement apparentés à la protection de l'environnement de la région accueillant l'événement.

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement, sans recours possible, par l'organisateur ou par le comité de course, en fonction de la nature de la question, dans le respect de la loi française.

14. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE

COLLECTE D'INFORMATIONS & PROTECTION DES DONNEES

A) Le terme « données personnelles » dans les présentes désigne toutes les informations à caractère personnel du Participant telles que ses coordonnées, ses réponses aux formulaires d'inscription ainsi que ses photographies. L'Organisateur se réserve le droit d'utiliser ces données conformément aux présentes modalités.

B) Le Participant s'engage à ce que les données personnelles communiquées à l'Organisateur soient exactes et mises à jour. L'Organisateur décline toute responsabilité en cas d'erreur ou d'omission.

C) Il est convenu que l'Organisateur pourra procéder lui-même au traitement de ces données personnelles, ou confier cette tâche au sous-traitant de son choix, incluant notamment toute société du groupe auquel appartient l'Organisateur. Les données personnelles du Participant seront utilisées afin de :

Faciliter l'organisation de l'événement ex : prendre contact avec le participant, lui communiquer toutes informations relatives à sa participation ;

Combiner l'information que l'Organisateur a reçu de la part du Participant lors de l'activation du consommateur avec l'information reçue par d'autres sources (ex: via les réseaux sociaux) ou avec l'information collectée auparavant ; ou avec l'information collectée automatiquement (ex : via les cookies) ; L'Organisateur pourra utiliser les données collectées et les combiner à celles obtenues par ailleurs afin de mieux connaître les goûts du Participant et améliorer son expérience sur le site de l'Organisateur dans le but de lui communiquer du contenu et des offres adaptées.

D) Dans le cas où l'Organisateur devra transmettre les données personnelles à un sous-traitant extérieur en lien avec l'organisation de l'Événement, l'Organisateur transmettra uniquement les données nécessaires pour l'accomplissement des tâches requises conformément aux présentes modalités.

E) Comme l'Organisateur opère à l'échelle mondiale, il est convenu que l'Organisateur pourra sauvegarder, utiliser et/ou transférer et/ou échanger les données à tout tiers, à l'étranger y compris les pays en dehors de la zone économique européenne. Le Participant comprend que la législation étrangère ne garantit pas nécessairement le même niveau de protection de données que la législation française.

F) L'Organisateur et/ou ses partenaires déclarent que le traitement respectera les dispositions légales et réglementaires relatives à la protection des données personnelles, et notamment la loi du 6 janvier 1978 dite Loi Informatique et Libertés.

G) L'Organisateur ne recueille pas sciemment les données des personnes en dessous de l'âge admissible pour l'Événement ;

H) Le Participant comprend que l'Organisateur pourra utiliser les données collectées afin de lui adresser des informations relatives à son activité. Le Participant déclare accepter que l'Organisateur et/ou ses partenaires puissent le contacter par email, par téléphone, par voie postale et tout autre procédé convenu entre eux.

I) A ce titre, l'Organisateur garantit au Participant un droit d'accès à l'information le concernant, de rectification et de suppression aux données le concernant. Pour ce faire, le Participant devra contacter la personne désignée par l'Organisateur à l'adresse :

LVO - Ludovic Valentin
99 impasse du Lanfonnet 74410 ST JORIOZ

J) Si applicable et inscription/ jeu via FB/ Instagram site ou plateforme]. Pour toute question relative à l'utilisation des données sur Facebook/ Instagram, le Participant devra contacter :

LVO
04 50 23 19 58
Email : info@redbullements.com

15. ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le fait de participer à la compétition implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité. Le règlement sera déposé chez l'huissier dont les coordonnées figurent à l'article 16 du présent règlement et pourra être consulté sur le site internet www.redbullements.com ainsi que sur place le jour de la compétition. Il pourra être également soumis à des modifications, la dernière version actualisée du règlement sera toujours disponible sur le site internet : www.redbullements.com

16. ASSURANCES

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences de sa responsabilité civile organisateur, celle de ses préposés et de tous les participants à l'épreuve.

Un justificatif pourra être fourni à tout participant sur simple demande écrite à l'adresse figurant à l'article 2.1 du présent règlement.

17. DEPOT DU REGLEMENT

Le présent règlement est déposé auprès de la Société Civile Professionnelle Raynald PARKER et Raphaël PERROT, Huissiers de Justice associés, 7 avenue de la Grande Armée, 75116 PARIS. Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Le présent règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur, dans le respect des conditions énoncées. En cas de modification, l'avenant sera déposé chez les huissiers précités.

ANNEXE 1 : PARCOURS NATATION

A1.1. Le parcours

A1.1.1. Descriptif

Distance partie nautique : 2 secteurs de natation de 750m, et 1 secteur nautique de 1.5km soit un total de 3km

Distance partie terrestre : 3 secteurs de course à pied de 0,4 km pour les 2 premiers et 100m pour le dernier soit un total de 900m

Point de départ : Ponton situé au bout de la Plage de Talloires *Les nageurs seront alignés face à Duingt.*

Sortie de l'eau : Embarcadère du Port de Talloires à la fin du secteur 1 et 2 et sur le ponton de la plage de Talloires pour la fin de section 3

Point d'Arrivée Relai : Plage de Talloires

A1.1.2. Parcours Détaillé

Point de départ : CP1 Ponton sur la Plage de Talloires

Boucle 1 & 2

Porte 1 1 : N45° 50' 12.84'' E6 12' 44.07'' (sous réserve de modification)

Bouée 2 : N45° 50' 13.34'' E6° 12' 30.82'' (sous réserve de modification)

Bouée 3 : N45° 50' 22.34'' E6°12' 30.96'' (sous réserve de modification)

Sortie de l'eau 1 : CP2 & CP3 Embarcadère de Talloires : N45° 50' 22.35'' E6° 12' 35.944''

Remise à l'eau : CP1 Ponton sur la Plage de Talloires

Boucle 3

Porte 1 : N45° 50' 12.84'' E6 12' 44.07'' (sous réserve de modification)

Bouée 2 : N45° 49' 56.96'' E6° 12' 44.36'' (sous réserve de modification)

Bouée 3 : N45° 50' 00.27'' E6°13' 00.03'' (sous réserve de modification)

Sortie de l'eau 2 : CP1 Ponton sur la Plage de Talloires : N45° 50' 24.216'' E6° 12' 36.539'' (sous réserve de modification)

Point d'arrivée & relais : CP4 Plage de Talloires : N 45°50'16.57'' E 6° 12' 44.77''

A1.1.3. Pointage

Sur la partie nautique, le pointage sera fait de manière visuelle par des observateurs.

Le parcours indiqué est libre entre les bouées de parcours.

Les bouées de contournement sont à prendre dans l'ordre indiqué.

A1.1.4. Procédure de Départ

Entrée dans le sas de départ natation au plus tard 15 minutes avant le départ. Vérification des équipements obligatoires. Une fois dans le sas, le nageur n'est pas autorisé à sortir de la zone et aucune aide extérieure ne sera tolérée.

Chaque nageur devra être sur la plage aux ordres du starter 15 minutes avant l'heure de départ.

Le juge arbitre procédera à l'alignement des nageurs : équipe au dossard n°1 côté nord, puis un alignement croissant côté sud.

Pénalités au départ : refus d'obtempérer ou/et départ volé = 10 minutes de pénalité par infraction.

Ordre de départ : « Equipages Red Bull Eléments êtes-vous prêts, ...partez ! » et Corne de brune

A1.1.5. Parties Terrestres

A la fin de chacun des deux tours, les nageurs sont tenus de sortir de l'eau à l'aide filet installé sous l'embarcadère de Talloires et sans autre assistance extérieure. A l'issue du premier tour, ils partiront pour un parcours terrestre de 400 mètres rejoignant le ponton de départ situé sur la plage de Talloires.

Le parcours, entièrement jalonné (barrières de sécurité, rubalise, jalonneurs, fléchage) est obligatoire.

A l'issue du troisième tour, le parcours terrestre long de 100 mètres permettra aux nageurs de rejoindre l'arche matérialisant la zone de relais / arrivée, sur la Plage de Talloires.

A1.2. Ravitaillements

1 point de ravitaillement liquide sera mis en place sur la plage, au niveau du CP1.

1 autre point de ravitaillement sera mis en place à l'arrivée de la section, dans la zone athlète (jardin de la villa des Roses).

A1.3. Equipement

L'équipement obligatoire sur l'ensemble du parcours (nautique et terrestre) pour les participants à la Natation est le suivant :

- 1 Bonnet « Red Bull Elements » sur lequel s'inscrit lisiblement le numéro de l'équipe,
- 1 Transpondeur (équipements fournis par l'organisation)

L'équipement autorisé en plus des éléments ci-dessus sont les suivants :

- Lunettes
- Pince-nez
- Deuxième bonnet (à positionner sous le bonnet obligatoire mentionné au point précédent)
- Maillot de bain respectant le règlement FINA (néoprène interdit)

Selon le règlement de la FFN eau libre, Si la température du Lac (définie le vendredi 14 Septembre 2018 lors du briefing) est :

Inférieur à 17,9°C : Les combinaisons thermiques (Néoprènes ou polyuréthanes) sont obligatoires du début à la fin de la course.

Entre 18°C et 19,9°C : Les combinaisons thermiques (Néoprènes ou polyuréthanes) sont optionnelles.

Supérieur à 20°C : les combinaisons thermiques (Néoprène ou polyuréthane) sont interdites.

A1.4. Marquage

Le nageur devra appliquer et laisser apparent tout au long de l'épreuve le marquage de son n° d'équipe sur chaque épaule.

ANNEXE 2 : PARCOURS TRAIL RUNNING

A2.1. Le parcours

A2.1.1. Descriptif

Distance : 11,20 km

Dénivelé positif : 1965 m

Dénivelé négatif : 64 m

Altitude minimale : 450 m (Plage de Talloires)

Altitude maximale : 2351 m (sommet de la Tournette).

Point de départ - Relais : Plage de Talloires

Point d'arrivée - Relais : Sommet de La Tournette

Le parcours est entièrement balisé et jalonné (jalons, flèches, peinture, rubalise) et le suivi est obligatoire.

Les « coupes » de virages déjà tracés naturellement pourront être empruntés, dans le cas où cette coupe est visible complètement de son départ et jusqu' à sa reprise sur le parcours de la Course.

Aucune coupe non déjà tracé naturellement ne pourra être empruntés.

A2.1.2. Parcours Détaillé

Départ du relais Trail Running : CP4 « Plage de Talloires » Altitude 444 m N 45°50'16.57" E 6° 12' 44.77"

CP5 «Rovagny» Altitude 765 m - 45°49'53.18"N-06°14'6.60"E

CP6 « Chalet de l'Aulp » - Altitude : 1410 m - N45° 49' 56.09" E6° 15' 46.836"

CP7/Arrivée du Relais « Sommet de La Tournette » - Altitude 2351 m - N45° 49' 37.3" E6° 17' 10.1"

A2.2. Ravitaillements

2 ravitaillements seront mis en place sur cette section :

- N°1 : CP6 « Chalet de l'Aulp »
- N°2 : CP7 « Sommet de la Tournette »

Aucune assistante extérieure n'est acceptée sur l'ensemble du parcours de trail, que ce soit sur le parcours ou sur les zones de ravitaillement

A2.3. Equipement

A2.3.1. L'équipement obligatoire sur l'ensemble du parcours pour les participants à la discipline Trail Running est le suivant :

- 1 Dossard* porté sur le torse,
- 1 Transpondeur*,
- 1 Traceur GPS* (à confirmer),
- Une couverture de survie.
- Un sifflet
- Réserve d'eau

*Equipements fournis par l'organisation.

A2.3.2. L'épreuve de Trail Running du Red Bull Éléments se déroule sur un itinéraire de montagne. Les conditions météorologiques peuvent se dégrader très rapidement et devenir difficiles. En fonction des prévisions météorologiques, l'organisation décidera si le matériel énoncé ci-dessous devra être porté ou non par les participants. Cette information sera transmise lors du briefing général la veille de la course et ce matériel doit donc être prévu par les participants :

- Une veste imperméable et coupe-vent,
- Un collant,
- Un bonnet,
- Une paire de gants.

A2.3.3. Aucun équipement ne pourra être abandonné ou pris sur le parcours (batons etc...)

A2.4. Retour vers Talloires

Après son passage de relais, le coureur devra descendre à pied jusqu'au Chalet de l'Aulp où un pointage obligatoire sera mis en place pour l'ensemble des participants à cette section.

L'absence de pointage d'un Traileur entraînera une pénalité de 15 min pour son équipe.

ANNEXE 3 : PARCOURS PARAPENTE

A3.1. Le parcours

A3.1.1. Descriptif

Dénivelé négatif : 2441 m

Dénivelé positif : 540 m

Altitude maximale : 2351 m (sommet de la Tournette)

Altitude minimale : 450 m (Plage de Talloires).

Point de Départ - Relais : Sommet de La Tournette

Point d'Arrivée - Relais : Plage de Talloires

Le relais avec l'équipier du Trail Running devra avoir lieu en haut de la Tournette.

Le parcours chronométré de la section parapente intègrera les parties aériennes et terrestres.

Le parcours terrestre entre les points d'atterrissages et de décollages sera entièrement jalonné (jalons, flèches, peinture et rubalise) et obligatoire.

Le parcours aérien est libre.

A3.1.2. Parcours détaillé

Départ du relais Parapente : CP7 « Sommet de la Tournette » - Altitude : 2351 m - N45° 49' 37.17" E6° 17' 10.1"

Décollage N°1 : CP8 (sera choisi en fonction des conditions météorologiques)

Atterrissage N°1 : CP9 « Chalets de l'Aulp » - Altitude : 1410 m - N45° 49' 56.09" E6° 15' 46.836"

Décollage N°2 : CP10 « Chalet de l'Aulp EST » - Altitude : 1549 m - N45° 49' 53.7" E6° 16' 02.4"

Atterrissage N°2 : CP11 « Perroix » - Altitude : 560 m - N45° 50' 55.0" E6° 12' 49.5"

Décollage N°3 : CP12 « Planfait » - Altitude : 950 m - N45° 51' 11.9" E6° 13' 23.3"

Atterrissage N°3 : CP13 « Talloires, barges sur le lac » - Altitude : 444 m - N45° 50' 24.0" E6° 12' 38.0"

Relais N°3 : CP14 « Plage de Talloires » - Altitude : 444 m - N 45°50'16.57" E 6° 12' 44.77"

A3.2. Ravitaillements

4 points de ravitaillement seront mis en place sur le parcours de cette section :

- N°1 : CP9 Atterrissage N°1 « Chalet de l'Aulp »
- N°2 : CP11 Atterrissage N°2 « Perroix »
- N°3 : CP12 : Décollage N°3 « Planfait »
- N°4 : CP14 : Arrivée « Plage de Talloires »

A3.3. Equipement

A2.3.1. L'équipement obligatoire sur l'ensemble du parcours pour les participants à la discipline parapente est le suivant :

- 1 Dossard*,
- 1 Transpondeur*,
- 1 Traceur GPS*(à confirmer),
- Un parapente homologué vol et structure (Max norme EN D / LTF 2-3 ou D) en condition d'homologation, et numéroté,
- Un parachute de secours en état de fonctionnement,
- Une sellette ou un harnais de parapente,
- Un casque parapente homologué (norme CE). Le port du casque est obligatoire en vol et pendant la descente des cordes fixe. La jugulaire doit être attachée.
- Un baudrier d'escalade norme CE,
- Système amortisseur via ferrata (double sangle avec mousqueton de sécurité à chaque extrémité),
- Une couverture de survie.
- Un sifflet

*Equipements fournis par l'organisation.

A2.3.2. Les bâtons sont interdits sur l'ensemble du parcours.

A3.4. Montée vers le point de départ

Des navettes en bus assureront la montée vers le Chalet de l'Aulp. A partir du Chalet de l'Aulp, les parapentistes devront monter à pied vers le départ parapente (Dénivelé : +900 m).

ANNEXE 4 : PARCOURS VTT

A4.1. Le parcours

A4.1.1. Descriptif

Distance : 22 km

Dénivelé positif : 1500 m

Dénivelé négatif : 1500 m

Altitude minimale : 450 m (Port de Talloires)

Altitude maximale : 1424 m (Chalet de l'Aulps).

Point de départ - Relais : Plage de Talloires

Point d'arrivée : Plage de Talloires

Le parcours est entièrement jalonné (jalons, flèches, peinture et rubalise) et obligatoire.

A4.1.2. Parcours détaillé

Départ du Relais VTT : CP14 « Plage de Talloires » – Altitude : 444 m - N 45°50'16.57" E 6° 12' 44.77"

CP15 « Planfait » - Altitude: 950 m - N45° 51' 11.9" E6° 13' 23.3"

CP16 « Chalet de l'Aulp » - Altitude : 1410 m - N45° 49' 56.09" E6° 15' 46.836"

CP17 «Rovagny» Altitude 765 m - 45°49'53.18"N-06°14'6.60"E

Arrivée : CP18 « Plage de Talloires » - Altitude : 444 m - N 45°50'16.57" E 6° 12' 44.77"

A4.2. Ravitaillements

2 ravitaillements seront mis en place sur le parcours de cette section :

- N° 1 : CP15 « Planfait»
- N° 2 : CP16 « Chalet de l'Aulp »

A4.3. Equipement

A4.3.1. L'équipement obligatoire sur l'ensemble du parcours pour les participants à la discipline VTT est le suivant :

- 1 Dossard* porté sur le dos,
- 1 Transpondeur*,
- 1 Traceur GPS*(à confirmer),
- Une plaque VTT au numéro de l'équipe accrochée sur le guidon du VTT,
- Un vélo et un seul répondant aux critères définissant le label vélo tout terrain dans le règlement UCI, Les changements de vélos et de roues sont interdits pendant l'épreuve VTT.
- Un casque VTT homologué (norme CE),
- Une couverture de survie
- Un sifflet

Le port du casque est obligatoire tout au long de l'épreuve. La jugulaire doit être attachée.

*Equipements fournis par l'organisation.

A4.3.2. L'équipement recommandé sur l'ensemble du parcours pour les participants à la discipline VTT est le suivant :

- Matériel de réparation (kit chambre à air....),
- Vêtements cyclistes chaud (en cas de mauvaises conditions météorologiques),